



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 2 juillet 2020

N°2020/37 : REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE JEUNESSE
--

L'an deux mille vingt le jeudi 2 juillet à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 juin 2020

Etaient présents : 23

Mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Eric KRAEMER

Pouvoirs : 4

Madame Francine BERTHAUX à madame Denise GONON, monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGEBAULT, madame Cécile LAROYE à monsieur Michel EBERHART, monsieur Sébastien LASCOURREGES à monsieur Joaquim DA CRUZ

Absents excusés : 2

Messieurs Camille FASSI et Stide MARQUEZ

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Enfance, éducation, jeunesse du 25 juin 2020,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DECIDE

APPROUVE le règlement intérieur du service jeunesse joint à la présente

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MOKER

